



MISSION
JEUNES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 27 septembre 2023, à Nancy

L'État, les Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FPETT et le FASTT s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes en région Grand Est

Le 26 septembre dernier, un **accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes** a été signé par l'État représenté par la DREETS Grand Est, l'Association Régionale des Missions Locales Grand Est, Prism'emploi Grand Est, AKTO, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT).

Cette signature constitue la déclinaison de [l'accord national de coopération](#) signé entre ces mêmes partenaires, à l'échelon national, le 25 novembre 2021.

Des partenaires complémentaires pour un accompagnement des jeunes sur-mesure

Dans une logique de complémentarité, les partenaires s'engagent à articuler les différents dispositifs : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) et Mission Jeunes.

- Le **PACEA et le CEJ** s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans en leur proposant un accompagnement individuel et particulièrement intensif dans le cadre du CEJ. Ils constituent le cœur de l'accompagnement renforcé des jeunes mis en œuvre par les missions locales et financé par l'État. L'objectif poursuivi étant de leur trouver une solution adaptée à leur besoin : un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.
- La démarche « **Mission Jeunes** », initiée en 2014 puis reconduite en 2018 et en 2021, s'inscrit dans une volonté de mobiliser les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes l'accès à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences.

Il s'agit de :

- Renforcer, pour les jeunes accompagnés par les missions locales, les opportunités d'accès à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour leur permettre d'accéder à leur première expérience professionnelle et d'acquérir des compétences ;
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.) ;
- Contribuer à la réussite du Contrat d'Engagement Jeune en l'articulant avec la démarche Mission Jeunes.

La signature intervient à l'occasion du salon des Intérim Job Days organisé à Nancy le même jour, par Prism'emploi et les opérateurs de la branche (AKTO, FPETT et FASTT) et les partenaires de l'emploi.

Chiffres-clés en Grand Est

Intérim

- 985 agences d'emploi sur le territoire à fin mai 2023
- 66 238 salariés intérimaires en ETP à fin mai 2023
- Evolution de l'emploi intérimaire : +0,3 % en juillet 2023 par rapport à juillet 2022

Missions Locales

- 43 missions locales
- 515 points d'accueil des jeunes
- 77 754 jeunes accompagnés dont 18 014 en PACEA
- 150 383 jeunes en contact
- 1232 professionnels travaillent au sein des missions locales de la région



De gauche à droite : Alexine Dodin chargée de développement et de partenariats FPETT, Veronique Visser déléguée territoriale Grand-Est FASTT, Cindy Maubrun chargée de mission insertion professionnelle des jeunes DREETS Grand Est, Jean-François Druelle président ARLM Grand-Est, Franck Muratet Président mission locale du Grand Nancy et adjoint au maire de Nancy, Florence Heitz directrice AKTO Grand Est, Marc-Olivier Jouan directeur FPETT, Estelle Meyer Présidente Prism'emploi Grand Est, Angèle Blanchard vice-présidente Prism'emploi Grand Est

Contacts presse :

Dylan JULLIAN - dylan.jullian@omnicomprgroup.com – 06 18 89 56 73
 Victor MORELLE - Victor.morelle@omnicomprgroup.com – 06 18 83 59 55
 Florence HEITZ - florence.heitz@akto.fr - 06.99.04.62.35
 Marc-Olivier JOUAN - marc-olivier.jouan@fpett.fr – 06 75 19 32 89
 Jean-Marc SOULODRE - jean-marc.soulodre@fastt.org – 06 47 26 82 76
 Véronique GENET - vgenet@armlgrandest.fr – 06 76 74 43 11
 Nicolas BURDET - nburdet@armlgrandest.fr – 06 45 86 72 33
 Florence JEANDEL - florence.jandel@dreets.gouv.fr – 06 99 20 54 61

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
 - @Prismemploi

À propos d'AKTO

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation. www.aktto.fr

À propos de l'Association Régionale des Missions Locales Grand Est

Au niveau régional, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) Grand Est anime et représente les 43 Missions Locales, qui sont des structures associatives, présidées par des élus locaux et réparties sur l'ensemble de la région avec 515 points d'accueil et 1232 professionnels.

Les Missions Locales, qui font partie du Service Public pour l'Emploi, accueillent, informent, orientent et accompagnent des jeunes de 16 à 25 ans révolus, qui ne sont plus scolarisés, dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle. Les Missions Locales ont une attention particulière pour toucher et s'adapter à tous les jeunes, y compris les plus en difficulté, en développant des démarches d'aller-vers et d'accompagnements personnalisés et renforcés.

L'ARML développe une offre de services à destination de l'ensemble des personnels des Missions Locales autour des thématiques qu'elles couvrent : comme l'emploi, l'alternance, la formation, l'orientation, l'engagement, la santé, la mobilité, le logement. L'ARML a également pour vocation de permettre les échanges entre les différentes Missions Locales, d'appuyer des partenariats régionaux, de faciliter et d'harmoniser la mise en œuvre des politiques publiques au sein du réseau.

A propos de la DREETS Grand Est

Ce service régional de l'Etat est l'interlocuteur économique et social privilégié des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs. En rassemblant les compétences de l'Etat dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, elle vise des synergies nouvelles au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence jusqu'à l'emploi. Plus de détails ici : [présentation DREETS Grand Est](#)

À propos du FPETT

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. www.fpett.fr

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. www.fastt.org